



Excelia Audit

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris

ARTICLE 1

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2019

29, boulevard Bourdon
75004 PARIS

Excelia Audit

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie régionale de Paris
21, rue de Crimée
75019 PARIS

ARTICLE 1

Exercice clos le 31 juillet 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

1 ■ Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARTICLE 1 relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 ■ Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 ■ Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 ■ Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

5 ■ Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6 ■ Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 25 février 2020

Le Commissaire aux comptes
Excelia Audit
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Karène Zagoury
Associée

Comptes annuels au 31 juillet 2019

ARTICLE 1

Siège social : 29, boulevard Bourdon
75004 Paris

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/07/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/07/2018 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	461 267	222 682	238 586	300 959	- 62 373
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours	90 101		90 101	71 724	18 377
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	1 399 488	378 777	1 020 711	634 593	386 118
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	100 000		100 000	100 000	
Créances rattachées à des participations	800 089	800 089		196 123	- 196 123
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	104 600		104 600	7 500	97 100
Autres immobilisations financières	244 294		244 294	274 316	- 30 022
TOTAL (I)	3 199 840	1 401 548	1 798 291	1 585 215	213 076
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes	19 011		19 011	33 507	- 14 496
Créances usagers et comptes rattachés	949 796	210 376	739 419	235 018	504 401
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	15 455		15 455	23 001	- 7 546
. Personnel	9 901		9 901	2 624	7 277
. Organismes sociaux	19 194		19 194	1 979	17 215
. Etat, impôts sur les bénéfices				1 439	- 1 439
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				12 295	- 12 295
. Autres Subventions publiques à recevoir	705 118	11 833	693 285	738 799	64 949
. Autres Subventions privées à recevoir	110 463		110 463		
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 755 050		1 755 050	1 310 149	444 901
Charges constatées d'avance	239 351		239 351	237 813	1 538
TOTAL (II)	3 823 338	222 209	3 601 128	2 596 625	1 004 503
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	7 023 177	1 623 758	5 399 419	4 181 841	1 217 578

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/07/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2018 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 513 899	1 712 284	- 198 385
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	87 592	-198 385	285 977
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	1 601 491	1 513 899	87 592
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	64 151	147 456	- 83 305
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)	64 151	147 456	- 83 305
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	1 341 094	474 760	866 334
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	265 440	384 306	- 118 866
Autres	648 840	523 388	125 452
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	1 478 404	1 138 032	340 372
TOTAL (IV)	3 733 778	2 520 486	1 213 292
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	5 399 419	4 181 841	1 217 578
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/07/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/07/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Produits d'exploitation					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	587 461		587 461	933	586 528 N/S
Montants nets produits d'expl.	587 461		587 461	933	586 528 N/S
Autres produits d'exploitation					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			5 832 846	4 978 400	854 446 17,16
Cotisations			954 789	1 131 620	- 176 831 -15,63
Autres produits			64 982	57 485	7 497 13,04
Reprise de provisions			4 140	41 927	- 37 787 -90,13
Transfert de charges			6 402	971	5 431 559,32
Sous-total des autres produits d'exploitation			6 863 159	6 210 403	652 756 10,51
Total des produits d'exploitation (I)			7 450 620	6 211 336	1 239 284 19,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
Produits financiers					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés		608	707	- 99	-14,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			40 000	- 40 000	-100
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)			608	40 707	- 40 099 -98,51
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion				125 750	- 125 750 -100
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Total des produits exceptionnels (IV)				125 750	- 125 750 -100
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			7 451 228	6 377 792	1 073 436 16,83
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			107 352	154 649	- 47 297 -30,58
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-198 385	198 385 -100
TOTAL GENERAL			7 558 580	6 730 826	827 754 12,30

	Exercice clos le 31/07/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/07/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Autres achats non stockés	188 923	174 532	14 391	8,25
Services extérieurs	1 141 160	332 942	808 218	242,75
Autres services extérieurs	1 633 404	2 055 631	- 422 227	-20,54
Impôts, taxes et versements assimilés	288 497	231 928	56 569	24,39
Salaires et traitements	2 357 286	2 229 433	127 853	5,73
Charges sociales	1 012 721	990 418	22 303	2,25
Autres charges de personnels	-7 051	-11 168	4 117	36,86
Subventions accordées par l'association	208 210	135 118	73 092	54,09
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	327 314	161 220	166 094	103,02
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations	205 686		205 686	N/S
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
Autres charges	30 148	39 678	- 9 530	-24,02
Total des charges d'exploitation (I)	7 386 298	6 339 731	1 046 567	16,51
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	26 123	173 877	- 147 754	-84,98
Intérêts et charges assimilées	7 547		7 547	N/S
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	33 670	173 877	- 140 207	-80,64
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		135 000	- 135 000	-100
Sur opérations en capital	26 895	16 085	10 810	67,21
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	26 895	151 085	- 124 190	-82,20
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	78	172	- 94	-54,65
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	7 446 941	6 664 865	782 076	11,73
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	24 047	65 961	- 41 914	-63,54
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	87 592		87 592	N/S
TOTAL GENERAL	7 558 580	6 730 826	827 754	12,30
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat	1 920 755	1 888 179	32 576	1,73
. Prestations en nature	25 000	25 000		0,00
. Dons en nature				
Total	1 945 755	1 913 179	32 576	1,70
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations	25 000	25 000		0,00
. Personnel bénévole	1 920 755	1 888 179	32 576	1,73
Total	1 945 755	1 913 179	32 576	1,70

Annexes aux comptes annuels

FAITS SIGNIFICATIFS

L'association ARTICLE 1 a déménagé dans ses nouveaux locaux rue Bourdon à Paris en juillet 2018.

L'association a mis en sous location une partie de ses locaux auprès d'autres associations au cours de l'exercice 2018/2019.

Dans le cadre de la mise en place de la convention relative au projet CIS- Contrat à Impact Social, Article 1 a émis des emprunts obligataires à hauteur de 570 000 € à la date du 31/07/19 sur un total de 869 565 €.

Annexes aux comptes annuels

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Présentation des comptes

Les documents dénommés Etats Financiers comprennent :

- Le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe

L'exercice social clos le 31/07/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 399 419 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 87 592 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Cadre légal de référence

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice 2018/2019 sont établis conformément aux règlements CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Actif

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Créances

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan - Passif

Fonds propres

Les fonds propres comprennent notamment :

- Fonds associatif pour 1 513 899 €.
- Le résultat de l'exercice clos le 31/07/2019 correspondant à un excédent de 87 592 €.

Règles et méthodes relatives aux postes du compte de résultat

Subventions

Conformément au plan comptable des associations CRC n°99-01, les subventions de fonctionnement sont inscrites en produit lors de la réception de la notification d'attribution.

Les subventions reçues sont enregistrées au prorata temporis sur la durée de couverture de la convention.

Dons

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelles que soient leurs destinations finales, à savoir le financement de dépenses à caractère de charge ou à caractère d'investissement.

Pour ce qui concerne la règle de rattachement des produits à l'exercice :

- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons datés de l'exercice, versés en chèques, cartes bleues ou virements même s'ils sont encaissés après la date de clôture ;
- Sont enregistrés sur l'exercice, les dons reçus avant la clôture pour les dons en numéraire.

Fonds dédiés

A la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas encore été utilisée est inscrite en charges en "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au Passif du Bilan en "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

A la date du 31/07/2019, le montant total des engagements restant à réaliser est de 64 151 €.

Taxe d'apprentissage

Les produits relatifs à la taxe d'apprentissage sont constitués des soldes des versements existants à l'ouverture de l'exercice et des sommes versées au cours de l'exercice au prorata temporis.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 3 199 840

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	471 117	121 007	40 755	551 369
Immobilisations corporelles	826 127	575 325	1 964	1 399 488
Immobilisations financières	1 351 905	98 529	201 451	1 248 983
TOTAL	2 649 150	794 861	244 170	3 199 840

Amortissements et provisions d'actif = 1 401 548

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	98 434	139 002	14 754	222 682
Immobilisations corporelles	191 534	188 312	1 069	378 777
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	773 966	26 123		800 089
TOTAL	1 063 934	353 437	15 823	1 401 548

Les provisions sur Autres immobilisations financières sont constituées des provisions pour dépréciations sur créances rattachées à des participations. Il s'agit de la totalité des avances consenties à la filiale Frateli Lab, la dépréciation cumulée de ces avances s'élève à 800 089 €.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Serveur	7 567	7 567	0	3 ans
Plate-forme mab lab roadbook	108 850	46 059	62 791	3 ans
Site internet Frateli	9 496	8 309	1 187	3 ans
Plate-forme inspire	335 354	160 747	174 607	3 ans
Agencements Crous mabillon	152 000	152 000	0	3 ans
Agencements bureaux ascenseur	1 092 363	117 064	975 298	5 à 6 ans
Matériel bureau et info	155 125	109 713	45 413	3 ans
Immo. incorporelles en cours	90 101	0	90 101	Non amortiss.
TOTAL	1 950 857	601 459	1 349 398	

Etat des créances = 3 198 260

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 148 983	807 589	341 394
Actif circulant & charges d'avance	2 049 277	2 049 277	
TOTAL	3 198 260	2 856 866	341 394

Provisions pour dépréciation = 222 209

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	20 663	205 686	1 080	3 060	222 209
Comptes financiers					
TOTAL	20 663	205 686	1 080	3 060	222 209

Annexes aux comptes annuels (suite)

Produits à recevoir par postes du bilan = 953 404

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
<i>Autres garanties s/ prêt BNP</i>	97 100
TOTAL	97 100

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
<i>Clients Factures à émettre</i>	15 984
TOTAL	15 984

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Provision rémunération complémentaire</i>	6 069
<i>Charges sociales à recevoir IJSS</i>	16 090
<i>Prov charges sur rémunération complémentaire</i>	2 731
<i>Divers produits à recevoir (autres subventions)</i>	815 431
TOTAL	840 320

Charges constatées d'avance = 239 351

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Charges constatées d'avance</i>	239 351
TOTAL	239 351

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Tableau de variation des fonds associatifs

Nature des provisions et réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin d'exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droits de reprise	1 712 284			198 385	1 513 899
Réserves					
Report à nouveau					
RESULTAT DE L'EXERCICE	-198 385	285 976			87 592
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droits de reprise					
TOTAL	1 513 899	285 976	0	198 385	1 601 491

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fil fondation- Refonte système info	120 600	81 495	41 391		40 104
Fondation Frateli-Recrut chargé Europe	32 000	32 000	32 000		
Fondation Frateli-Bourses Hippocrène				3 250	3 250
SFR	68 000	33 961	33 961	4 597	4 597
Bourses MBDA				16 200	16 200
TOTAL	220 600	147 456	107 352	24 047	64 151

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Etat des dettes = 3 733 778 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	638 038	125 878	512 160	
Dettes financières diverses	703 056	49 747	653 309	
Fournisseurs	265 440	265 440		
Dettes fiscales & sociales	648 840	648 840		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	1 478 404	1 131 049	347 355	
TOTAL	3 733 778	2 220 954	1 512 824	

Annexes aux comptes annuels (suite)

Charges à payer = 452 918

Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	Montant
<i>Intérêts courus emprunts obligataires</i>	1 050
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	991
TOTAL	2 041

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournisseurs factures non parvenues</i>	48 678
TOTAL	48 678

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Provision congés payés</i>	181 617
<i>Provision RTT</i>	25 339
<i>Provision charges sur congés payés</i>	98 073
<i>Provision charges sur RTT</i>	13 683
<i>Effort construction</i>	16 627
<i>Contribution handicapés</i>	9 042
<i>Formation professionnelle continue</i>	33 871
<i>Etat taxes sur les salaires</i>	23 948
TOTAL	402 199

Produits constatés d'avance = 1 478 404

Produits constatés d'avance	Montant
<i>Produits constat d'avance</i>	1 478 404
TOTAL	1 478 404

Les produits constatés d'avance sont composés de :

- 114 937 € € de produits constatés d'avance correspondant aux loyers et charges facturés d'avance aux associations sous-locataires.
- 81 920 € correspondant à la quote-part de la taxe d'apprentissage 2019 non affectée au 31/07/2019
- Les autres produits constatés d'avance, soit 1 281 546 € concernent des versements reçus sur 2018/2019 mais dont une partie est affectée aux exercices suivants selon la convention (Convention à cheval sur plusieurs exercices).

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation = 587 461

Les produits d'exploitation de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature des produits	Montant HT	Taux
Produits des activités annexes	587 461	100,00 %
TOTAL	587 461	100.00 %

Ces produits correspondent aux loyers et charges refacturés aux associations sous locataires de l'immeuble sis au 29 Boulevard Bourdon.

Subventions d'exploitation = 5 832 846

Nature des subventions	Montant
Subventions d'exploitation	5 092 175
Subventions taxe d'apprentissage	678 334
Autres dons	62 337

L'association ARTICLE 1 perçoit une partie de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises assujetties. Ces subventions reçues au titre de la taxe d'apprentissage sont consommées au titre d'actions relatives à des dépenses d'orientation et d'information.

Le total de la Taxe d'apprentissage (hors cotisations) attribué à l'association ARTICLE 1 pour l'année civile 2019 est de 637 992 €.

L'affectation de ce montant a été réalisée au prorata temporis sur l'exercice 2018/2019.

Le montant de la Taxe d'apprentissage 2019 affecté à l'exercice 2018/2019 est en conséquence de 372 162€.

Ventilation des produits par secteur = 7 558 580

Secteur lucratif :

Les produits lucratifs sont de 69 007 € et se décomposent de la façon suivante :

- Refacturation des formations : 37 600 €
- Produits des activités annexes : 27 229 €
- Autres produits : 4 178 €

Secteur non lucratif :

Les produits non lucratifs sont de 7 489 573 € et se décomposent de la façon suivante :

- Cotisations : 954 789 €
- Subventions : 2 511 623 €
- Taxe d'apprentissage : 678 334 €
- Dons et mécénats : 2 642 889 €
- Sous locations bureaux : 587 461 €
- Autres produits : 114 477 €

Charges exceptionnelles = 26 895

Les charges exceptionnelles correspondent à la valeur nette comptable d'immobilisations mises au rebut.

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAS FRATELI LAB	100 000	-640 173	100	100 000	100 000	800 089		228 840	-110 589	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Une provision pour dépréciation à hauteur de la totalité des avances effectuées auprès de la SAS Frateli Lab soit 800 089 € a été constatée au 31/07/2019.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des plus hauts cadres dirigeants

Les co-présidents du conseil d'administration de l'association Article 1 sont rémunérés par l'association dans les limites et conditions autorisées par la loi n°2001 - 1275.

La rémunération brute versée s'est élevée à 147 000 euros sur l'exercice 2018/2019.

Les autres membres du conseil d'administration de l'association ne perçoivent pas de rémunération pour leur fonction d'administrateur.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association s'élèvent au 31 juillet 2019 à 214 761 euros

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	46	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	61	0

Evaluation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires en nature comprend :

- La valorisation du temps passé par les parrains de l'association sur la base d'un taux horaire moyen charges incluses, en fonction de la qualification des intervenants,
L'association compte environ 18 500 parrains bénévoles sur l'année 2018/2019 :
15 000 éclaireurs, niveau stagiaire, valorisés à un taux moyen de 3.75€ charges incluses,
3400 mentors et animateurs, niveau cadre, valorisés à un taux moyen de 19.22 € charges incluses,
80 Different leaders, valorisés à un taux moyen équivalent SMIC de 12.81 € charges incluses.
qui consacrent une moyenne de 6 à 84 heures par an à leurs filleuls soit un montant valorisé à 1 920 755 €.
- La convention de partenariat avec le cabinet d'expertise comptable RBB Business Advisors qui effectue des missions d'assistance à la gestion administrative et comptable de l'association, pour un montant valorisé à 25 000€

Engagements de retraite

Le montant des engagements de retraite est considéré comme non significatif.

Engagements reçus = 485 500

La BNP s'est portée garante auprès de l'association ARTICLE 1 à hauteur d'un montant de 485 500 au titre du bail sur les locaux du 29 Bld Bourdon à Paris 4, à échéance du mois de mai 2027.